

> Médecins spécialistes

## Modifications apportées à l'Annexe 25 – Garde en disponibilité

Des changements ont été apportés aux listes des disciplines et des établissements autorisés aux fins de la rémunération de la garde en disponibilité en vertu de l'Annexe 25 de l'Accord-cadre.

Les listes suivantes sont disponibles à la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#) :

- Garde locale et en support;
- Garde multi-établissements;
- Codes et tarifs des annexes 25 et 38.

Nous sommes prêts à recevoir votre facturation. Vous disposez de **90 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services.

Si vous avez déjà facturé, aucune action n'est requise de votre part. Nous effectuerons une réévaluation des factures. S'il y a lieu, les ajustements paraîtront sur un état de compte subséquent.

c. c. Agences de facturation commerciales  
Développeurs de logiciels – Médecine

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)